

Mes chers collègues,

Je déclare ouverte la session du 12 novembre 2012 principalement consacrée au débat d'orientations budgétaires 2013.

Plusieurs nominations sont intervenues depuis notre dernière session et j'ai relevé que :

- Madame Béatrice GILLE a été nommée Rectrice de l'Académie de Nancy-Metz en remplacement de Monsieur Jean Jacques POLLET nommé à Lille.
- Monsieur Marc SECCALDI a été nommé Directeur Régional des Affaires Culturelles de Lorraine en remplacement de Monsieur Jean-Luc BREDEL qui a fait valoir ses droits à la retraite,
- Monsieur Christophe LAURENT a été nommé Président du Tribunal Administratif de Nancy succédant à Madame Claire SERRE qui a fait valoir ses droits à la retraite.
- Monsieur Roland ESCH succède à Madame Marie Agnès CREDOZ à la Présidence du Tribunal de Grande Instance de Nancy

Nous adressons nos félicitations aux promus et souhaitons la bienvenue à ceux qui rejoignent la Meurthe et Moselle pour assurer leur mission.

I – La voix des départements entendue

1 – Dans un contexte plus que jamais tendu, Etat et départements construisent enfin les convergences attendues depuis plusieurs années.

1.1 – Respect et dialogue retrouvés : les conditions enfin réunies de la confiance

Mes chers collègues, l'actualité de ces dernières semaines a été marquée par des actes politiques significatifs permettant aux départements d'engager un dialogue constructif avec l'Etat et le gouvernement.

La confiance qui s'est manifestée lors de la rencontre du 22 octobre dernier entre le Président de la République, en présence du premier ministre et de douze ministres et la délégation de l'ADF est une étape qui n'avait pu être franchie durant les 5 dernières années.

Il était temps que les départements soient enfin considérés comme de vrais partenaires politiques suffisamment crédibles pour être non seulement entendus dans leurs propositions mais surtout associés à la construction des solutions les concernant.

1.2 – Une situation enfin clairement reconnue à la fois sur les principes et sur les conséquences

Les départements ont pu lors de cette rencontre exposer dans le détail les difficultés auxquelles aucune autre collectivité n'est confrontée. Contrairement à la fausse comparaison qui était faite avec les transferts de compétences mises en œuvre lors des premières lois de décentralisation, le financement des AIS est d'une toute autre nature posant un problème financier inédit aux départements.

Ce sont ces principes et leurs conséquences financières, que le Président de la République et le Premier Ministre ont clairement reconnus ouvrant ainsi la voie à une recherche de solutions communes n'opposant plus l'Etat et les départements.

La déclaration finale le pose d'ailleurs en préambule et souligne que « *depuis une décennie, les conseils généraux font face à un déséquilibre croissant entre les recettes dont ils bénéficient pour financer les trois allocations individuelles de solidarité qu'ils versent au titre d'une mission de solidarité nationale et le coût réel de ces prestations. Pour faire face à cette situation ils ont dû mobiliser largement leurs propres ressources* ».

Mes chers collègues, sans nous attarder sur le passé, ayons l'honnêteté de nous rappeler d'où nous partons. A aucun moment, un tel dialogue et encore une telle reconnaissance au plus haut niveau de l'Etat n'ont pu avoir lieu auparavant. Cette différence n'est pas seulement révélatrice d'une méthode voulue par le Président de la République mais révèle une conception de l'action publique qui dans le cadre d'une République décentralisée laisse toute sa place aux collectivités locales.

1.3 – Des engagements communs Etat/ADF comme feuille de route collective au service du pays

Les dix engagements signés par le premier ministre et le président de l'ADF sont le résultat de cette volonté de construire des solutions communes prenant en compte les priorités de chacune des parties dans le contexte national que nous connaissons. Ce n'était pas chose aisée et je peux vous assurer mes chers collègues, pour avoir mené ces discussions, que le travail préparatoire à ces dix engagements a fait l'objet d'intenses négociations avec les administrations centrales.

Ces engagements sont réciproques et scellent un nouveau pacte de confiance entre l'Etat et les départements permettant ainsi à chaque partie de préciser les efforts sur lesquels il s'engage. Dans le contexte international actuel, les départements ont toujours été au rendez-vous de l'effort national comme ce fut le cas en 2009 lors du plan de relance initié par le gouvernement Fillon. Les départements seront d'autant plus au rendez-vous de l'effort de redressement engagé par l'actuel gouvernement qu'il s'inscrit dans le cadre d'un engagement réciproque.

2 – Des perspectives nouvelles concernant le financement des AIS

2.1 – Un calendrier de travail sur le financement des AIS

Mes chers collègues, il ne vous a pas échappé que l'engagement n°1 porte sur la question cruciale du financement des AIS. C'était une exigence que j'ai défendue car elle conditionne l'ensemble des engagements suivants.

La mise en œuvre de l'engagement n°1 est tout aussi importante que l'acte politique qu'il pose. En effet, il était primordial qu'un calendrier de travail permette de donner des perspectives concrètes et rapides compte tenu de l'impasse financière dans laquelle nous nous trouvons.

Un groupe de travail, dont je ferai partie, sous l'égide du Premier ministre sera installé avant la fin de l'année 2012 afin d'étudier les moyens d'assurer le financement durable et pérenne des 3 AIS et ce pour une mise en œuvre début 2014.

En attendant et pour répondre à l'urgence, le gouvernement a décidé de la création d'un Fonds spécifique de 170 millions d'euros pour soutenir le financement des missions de solidarité. Je souhaite que nos services analysent les conditions d'utilisation de ce fonds dès lors que nous en connaissons les modalités.

2.2 – Un engagement permanent de notre collectivité sur ces questions qui se poursuivra sans concession.

Je peux vous assurer mes chers collègues que je serai extrêmement impliqué et attentif aux travaux de ce groupe de travail. Mon engagement sur ces questions sera sans concession comme il l'a toujours été quelque soit la nature du gouvernement en place. Personne ne sera dupe par ailleurs de l'indignation nouvelle de ceux qui hier encore n'aient tout décalage et qui soudainement trouveront insupportable que l'actuel gouvernement ne soit pas en mesure en quelques mois de régler le lourd héritage de leurs amis politiques.

3 - Notre département reste toujours confronté aux effets des mesures prises durant ces dernières années

3.1 – Les choix opérés par le précédent gouvernement continuent de produire leurs effets avec l'étouffement qui se poursuit (cf propos du Président de la République le 22 octobre).

En effet mes chers collègues, l'héritage est lourd tant au niveau national que local. Avec une demande sociale en hausse continue depuis près de 5 années, le poids des allocations individuelles de solidarité pour n'évoquer que ce point (car n'oublions pas par exemple la politique de l'Enfance) pèse lourdement sur le budget départemental.

Pour l'année 2012, le décalage devrait s'élever à 33 millions d'euros pour le RSA, à plus de 14 millions pour la PCH et à 1,1 millions pour l'APA. Il sera globalement de 295 millions d'euros si l'on remonte à 2004. Ce bilan est d'abord celui du précédent gouvernement qui n'a pas voulu répondre à l'urgence d'une situation que l'ensemble des départements gauche et droite confondues ne cessaient de dénoncer.

Je le rappelle simplement pour que chacun garde en mémoire le poids des responsabilités qui lui incombe.

3.2 – Nous aurons à faire le bilan des conséquences sur nos politiques publiques

En effet mes chers collègues, nous avons assumé au cours de ces dernières années des hausses d'impôts en même temps que nous procédions à une priorisation de nos actions et à un lissage d'une partie de nos investissements afin de ne pas dégrader nos indicateurs financiers.

Ces choix se sont imposés à nous sans pour autant renoncer à nos valeurs et aux choix politiques de notre projet départemental.

Le présent DOB confirme cette ambition politique de la majorité de ne rien céder à ce qui fait notre identité car lorsque la situation est particulièrement difficile, notre responsabilité avant tout est de continuer à porter une ambition pour notre département en mobilisant toutes les forces dont nous disposons.

Malgré ce contexte, malgré les choix difficiles auxquels nous sommes confrontés et des marges de manœuvres limitées, nous avons avec la majorité que j'ai l'honneur de conduire, l'ambition d'engager la seconde étape du projet départemental pour cette deuxième partie de mandat autour de deux axes prioritaires.

II – La seconde étape du mandat mise en route

4– Des choix structurants pour l'avenir de la Meurthe et Moselle

4.1– Le Plan Collèges Nouvelles Générations : un investissement massif pour notre jeunesse, nos territoires et nos entreprises

Le premier de ces deux axes concerne notre jeunesse.

Le Plan Collèges Nouvelles Générations, outre l'ampleur des investissements consentis, s'inscrit dans cette volonté de marquer notre priorité à la jeunesse et à l'éducation. La réussite des jeunes passe par l'éducation, l'accès à la culture, à la citoyenneté mais aussi par l'accès à des collèges innovants, ouverts sur leur environnement, adaptés et équipés aux enseignements d'aujourd'hui et de demain.

Après le programme Collèges au futur initié dès 2007 permettant d'équiper au fur et à mesure nos collèges d'outils multimédia modernes, l'effort en faveur de notre jeunesse devait se poursuivre pour permettre de disposer à terme de collèges performants.

L'activité économique de notre département bénéficiera aussi de cet effort en générant pour de nombreuses entreprises une activité substantielle dans de nombreux corps de métiers. L'industrie du BTP a ainsi réitéré son intérêt à ce programme lors de la dernière AG de sa fédération.

Nous aurons à veiller au rythme de mise en œuvre de ce plan mais je peux faire confiance au Vice Président Mathieu Klein pour être attentif à ce dossier pour lequel il s'investit avec force et volonté.

4.2 – L'Economie Sociale et Solidaire : une autre approche pour un développement économique solidaire

Le second axe prioritaire du mandat concerne l'impulsion que le département veut apporter au secteur de l'économie sociale et solidaire.

Nous avons eu l'occasion d'échanger sur le fond lors de notre session du 24 septembre dernier. Le gouvernement a précisé entre temps son intention de flécher au sein de la Banque Publique d'Investissement près de 500 millions d'euros en faveur de l'ESS.

Nous avons la chance de faire converger cette orientation avec une volonté nationale pour un secteur d'activités important porteur de valeurs de coopération et créateur d'emploi non délocalisable.

Conclusion

Mes chers collègues, j'ai posé les deux priorités de cette seconde partie de mandat qui structurent le présent DOB pour 2013 et au-delà.

Ces deux priorités supposent que nous opérons des choix dans un esprit de justice et de responsabilité. Le présent DOB en trace les lignes mais je souhaite que chaque conseiller général puisse dans le cadre de cette session formuler des propositions et des choix compatibles avec les équilibres financiers de notre budget.

Nous aurons à répondre à plusieurs questions lourdes que ce DOB pose dans la transparence sous réserve d'évolutions au niveau national dans les prochains mois. Je souhaite ici les rappeler notamment en matière :

- de contractualisation avec les territoires. Pourrons nous demain continuer à maintenir ce haut niveau d'accompagnement financier sachant que dans le contexte actuel cela nous prive pour une part de marges de manœuvres pour nos propres investissements ?
- de solidarité : si demain nous sommes amenés à n'appliquer que les dispositions prévues par la loi, ce sont toutes les initiatives d'accompagnement en proximité qui pourraient être remises en cause.
- d'aménagement et d'infrastructures : comment continuer à maintenir nos niveaux d'investissement dans ces domaines sachant qu'il contribue à rendre nos territoires attractifs et à maintenir de l'activité économique ?

Ces questions sont lourdes et méritent d'être mises en débat sans tabou pour permettre à chaque conseiller général d'exprimer son point de vue que je souhaite évidemment en cohérence avec la réalité du budget départemental.

Avant de répondre aux questions d'actualité qui m'ont été adressées, je vous rappelle l'organisation de cette session.

Les commissions intérieures se réuniront le mardi 13 novembre à partir de 9h30.

La séance publique reprendra le jeudi 15 novembre à 9h30 jusqu'à épuisement de l'ordre du jour.

Je vous remercie